*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 1/2022 du 10/01/2022 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

*L’an deux mil vingt-deux et le dix janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2022

*Etaient présents :* MM GUILLAUME Georges-Marc et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ;

MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu,, LAURENT Xavier, DENEUX Bérangère, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno et BOURDETTE Fabien.

Excusés : MM. DEBRAINE JP et VAUVILLIERS J., Mmes RÉAUBOURG C., LESCALLE I., DUMENIL A.

Monsieur Fabien BOURDETTE a été nommé secrétaire.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA C.C.V.T.

Le Conseil Municipal accepte la décision de la Communauté de Communes de lui transférer cette compétence au 1er janvier 2023.

Le syndicat des Eaux de Fresnes l’Eguillon, dont fait partie Lavilletertre, n’est pas concerné parce que des communes hors secteur de la CCVT font partie de ce syndicat. Concernant le coût de l’assainissement à Lavilletertre, une simulation indique une hausse d’environ 20 € par an pendant dix ans pour une consommation de 120 m3/an (foyer de 4 personnes).

SYNDICAT D’ENERGIE DE L’OISE

Le Conseil Municipal approuve l’adhésion de la Communauté d’agglomération Creil Sud Oise au SE60.

CONVENTION AVEC UNE FOURRIÈRE ANIMALE

Considérant que la SPA de Beauvais a dénoncé le contrat qui la liait à la commune de Lavilletertre pour cause de déménagement et réorganisation des services, le Conseil Municipal accepte de signer une nouvelle convention avec la SPA d’Essuilet et de l’Oise située à Essuiles-St-Rimault dans l’Oise ; le contrat est signé pour quatre ans au tarif de 0,82 € par an et par habitant, soit un coût de 451 € pour 2022.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES GUICHETS DE GARES SNCF

Dans le cadre des actions pour maintenir les services publics en zone rurale, le Conseil Municipal soutient la décision d’une motion d’opposition à la disparition des guichets physiques de la ligne J, et principalement des gares de l’Oise.

…/…

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 1/2022 du 10/01/2022 - p 2/2*

URBANISME

* Demande de travaux de M. TAYOT rue de la Pierre Frite pour l’édification d’un mur de clôture et la pose d’un portail ;
* Demande de Mme GEORGE Impasse de la Fontaine pour la construction d’un auvent ;
* Demande de M. et Mme DESESQUELLES Place des Sapins pour une réfection de toiture ;

Le Conseil Municipal n’a pas d’observations sur ces trois dossiers.

VIDÉO-PROTECTION

Le dossier de demande de financement auprès de l’Etat n’ayant pas été retenu en 2021, Monsieur le Maire propose de renouveler la demande en 2022 pour la totalité des sites prévus, soit un montant de travaux de 29 716,86 € HT qui serait financé à 35,5 % par l’Etat (10 549,49 €) ; le projet a reçu un accord de subvention du Département de l’Oise en 2021 pour 13 190,00 €.

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Maire fait part d’un nouveau contrat signé entre la CCVT qui gère ce dossier et le SMDO, Syndicat Mixte du Département de l’Oise situé à Compiègne, qui traite les déchets ménagers résiduels, les encombrants et les refus de tri par incinérateur. Une économie d’échelle d’environ quatre cents mille euros par an peut être attendue sur ce poste.

Le ramassage des déchets reste confié à l’entreprise SEPUR.

DIVERS

Madame DESESQUELLES est nommée correspondante du Service départemental de l’Oise à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports, auprès de l’Académie d’Amiens.

BONS D’ACHATS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de continuer l’attribution de bons d’achat au personnel communal à l’occasion des fêtes de fin d’année.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. Fait et délibéré à La Villetertre le dix janvier deux mil vingt-deux, et ont signé au registre les membres présents.*